

### Suite aux sollicitations de plusieurs médias au sujet de la comparution d'un couple pour « dénonciation calomnieuse » le 27 février 2019 au tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne...

Vous trouverez ci-dessous des éléments de réponses des Foyers de Charité qui n'entraîneront pas d'autres commentaires de notre part :

- Le 4 avril 2018, les Foyers de Charité ont publié sur leur site internet un message « aux membres et aux amis des Foyers de Charité ».  
⇒ <https://www.lesfoyersdecharite.com/message-aux-membres-aux-amis-foyers-de-charite/>
- Le 30 octobre 2018, après l'annonce du procureur de la République de Châlons-en-Champagne, un deuxième message a été publié :  
⇒ <https://www.lesfoyersdecharite.com/au-sujet-du-foyer-de-charite-de-baye/>

Extrait :

(...) « Le procureur de la république de Châlons-en-Champagne annonce également sa décision d'engager « des poursuites à l'encontre du couple pour l'infraction de dénonciations calomnieuses ». Nous prenons acte de cette décision et espérons que la justice pourra faire toute la lumière sur ces faits.

**Le drame et la souffrance des personnes victimes d'abus ne peuvent en aucune manière être instrumentalisés. » (...)**

- Les Foyers de Charité souhaitent que la justice puisse accomplir sereinement et jusqu'au bout son travail et n'ont pas d'autres commentaires avant ce procès.
- Dans la droite ligne de ce qui se vit actuellement au Vatican durant le sommet pour la protection des mineurs demandé par le Pape François, les Foyers de Charité réaffirment leur détermination à lutter contre toute forme d'abus, en concertation avec les autorités judiciaires et ecclésiales présentes dans les différents pays où ils sont implantés.

Les « mesures » en vigueur dans les Foyers sont consultables sur internet :  
<https://www.lesfoyersdecharite.com/wp-content/uploads/2016/04/Mesures-lutte-pedophilie-FDC-11-10-2017-interactif.pdf>



### Les Foyers de Charité

Œuvre catholique internationale créée en 1936 sous l'impulsion de Marthe Robin (déclarée Vénérable en 2014) et du Père Georges Finet, les Foyers de Charité proposent des retraites spirituelles ouvertes à tous, croyants ou non. Aujourd'hui, les 78 Foyers de Charité répartis sur les 4 continents, accueillent des dizaines de milliers de personnes par an.

On compte un millier de membres (prêtres et laïcs) engagés à vie dans ces communautés.

[www.lesfoyersdecharite.com](http://www.lesfoyersdecharite.com)